

La réserve en Gendarmerie - 1/3

Vous voulez servir votre pays ? Vous ne voulez pas vous engager pour la vie ? La réserve de la Gendarmerie est faite pour vous !

I] Les principes de la PMG

1- Qu'est-ce qu'un PMG ?

Une PMG, Préparation Militaire de Gendarmerie, est une formation qui vous permettra d'acquérir les rudiments du métier de gendarme pour participer à un service d'ordre (événement sportif), effectuer des patrouilles de surveillance et aider les personnes en détresse (montagne littorale, accidents de la circulation)

Les formulaires d'inscription sont à retirer auprès des brigades territoriales ou des centres d'information et de recrutement.

Les sessions sont organisées au plus près de votre lieu de domicile par périodes bloquées d'une semaine pendant les vacances scolaires. Le cycle complet comporte trois semaines de formation effective, La durée totale de la formation étant de 15 jours. Cependant, à l'appréciation du commandant de groupement, directeur de formation, la session de formation peut-être bloquée les 15 jours de suite, durant les grandes vacances.

2- Pourquoi faire une PMG ?

La PMG peut vous permettre d'entrer dans la réserve opérationnelle de la gendarmerie. Ce qui vous donnera accès au travail de gendarme durant des périodes de 30 à 90 jours par année civile. Durant ces périodes, vous effectuerez le même travail qu'un gendarme d'active, et par conséquent, vous aurez la possibilité de monter en grade et d'exercer les responsabilités correspondantes.

Le but de la réserve est de renforcer les brigades lors de grosses manifestations, de grosses catastrophes et même lorsque les effectifs sont insuffisants pour faire vivre une brigade, notamment durant les périodes estivales.

3- Les conditions de recrutement

Pour pouvoir postuler à un PMG, il faut :

- Etre de nationalité française
- Avoir entre 17 et 30 ans
- Avoir satisfait aux obligations du service national ou avoir suivi le JAPD
- Avoir une bonne aptitude physique, mesurer au moins 1m70 pour les hommes, et 1m60 pour les femmes
- Etre de bonne moralité

II] La formation

1- Ecole d'intervention professionnelle (EIP)

La formation sur l'intervention professionnelle regroupe toutes les tâches indispensables au gendarme pour pouvoir exercer sa profession.

Lors de votre affectation en brigade, vous serez probablement amenés à répondre au téléphone, accueillir une

La réserve en Gendarmerie - 2/3

personne, faire une patrouille, contrôler des individus, procéder à une arrestation, surveiller un bâtiment, bref... Toutes les tâches d'un gendarme d'active. Et c'est avec cette formation très importante que vous parviendrez à connaître les rudiments du métier de gendarme, et que vous serez aptes à servir au sein d'une brigade.

2- Ecole d'intervention tactique (EIT)

La formation sur l'intervention tactique est principalement centrée sur les comportements à avoir en cas de combat militaire à proprement parlé. Cette formation vous enseigne les actes réflexes (s'orienter, observer, progresser, se protéger, se camoufler, désigner un objectif, apprécier une distance, connaître son arme, communiquer, rendre compte, etc...) et les actes élémentaires du combattant (se déplacer, se poster, savoir se servir de son arme, etc...). Elle vous apprend également les principes d'un binôme, et du travail en binôme. Cette formation est essentiellement dispensée en pratique, comme l'EIP d'ailleurs, et demande donc un travail assez conséquent sur le terrain.

3- Instruction sur le tir et l'armement (IST)

Comme vous l'aurez deviné, cette formation est composée de séances de tir (précision et riposte / intervention) à balles d'exercice, et à balles réelles. Vous apprendrez à canaliser le stress afin de faire des bons tirs. Vous apprendrez également comment fonctionne l'arme, le PA MAS G1S, Pistolet Automatique Manufacture des Armes de St Etienne Gendarmerie 1er modèle, Sécurisé (appelé plus couramment le MAS G1), démontage, nettoyage et remontage, connaissance des pièces, etc...

Durant la formation, chaque élève tirera 50 cartouches au total, tirs de précision et de riposte confondus. Les armes ne seront pas laissées aux stagiaires durant la formation, elles seront neutralisées et reconduites en fin de séance à l'armurerie.

4- Circulation (CIR)

Dans le cas de régulation de prévention ou d'accident, savoir faire circuler les véhicules est une manœuvre importante. Avec cette formation, vous apprendrez comment faire comprendre aux automobilistes ce que vous désirez, uniquement par les gestes, afin d'éviter l'accident.

Lors de la régulation sur un carrefour ordinaire, l'apprentissage est essentiellement basé sur les gestes. Mais lors de régulations sur des lieux d'accident, il faut également savoir baliser le terrain par différent moyen, et savoir se protéger soi-même par les bandes réfléchissantes.

5- Transmission (TRANS)

Le moyen de transmission principal dans la gendarmerie est le réseau "RUBIS". Durant les cours sur les transmissions et télécommunication, vous apprendrez comment fonctionne le réseau, à vous servir du matériel RUBIS, comment construire son message et comment le camoufler. Vous serez également formé sur le vocabulaire et l'alphabet phonétique utilisé lors des transmissions.

6- Règlement de discipline générale (RDG)

La réserve en Gendarmerie - 3/3

Cette partie de la formation est également très importante, puisque c'est par votre connaissance du règlement que vous aurez un comportement exemplaire aux yeux des autres gendarmes et même des civils. Le RDG est constitué des règles de vie des gendarmes, et il concerne par exemple, le port de l'uniforme (ou, quand, comment, etc...), le salut (ou, quand, comment, etc...), La hiérarchie militaire, l'exercice de l'autorité, etc... Ce règlement est très important, mais il est acquis presque par réflexe, au fur et à mesure de la formation.

III] L'aboutissement

1- Brevet de Préparation Militaire de Gendarmerie

A l'issue de la formation, des examens sont pratiqués afin de vous donner des résultats. Il y a un contrôle continu sur la durée de la formation, pour votre attitude, et les examens pour vos connaissances ! Si vous êtes recus, il vous sera remis un diplôme, le brevet de préparation militaire, avec lequel vous pourrez postuler pour entrer dans la réserve !

2- Entrée dans la réserve

Avec votre brevet, vous pourrez vous présenter au groupement de gendarmerie de votre département, ou vous pourrez proposer vos services en tant que réserviste ! A l'issue, vous serez inscrit, et donc opérationnel pour une durée de 30 à 90 jours par an !

3- La PMSG

La Préparation Militaire Supérieure de Gendarmerie. C'est cette préparation qu'il faut faire afin de rentrer dans la réserve en tant qu'officier directement ! Pour cela, il faut les mêmes conditions que la PMG, mais il faut avoir le Bac, ou alors, avoir obtenu des résultats remarquables lors de la PMG.

La session PMSG a lieu, elle sur une période d'un mois, en septembre, en région parisienne.

Si vous voulez plus de renseignements, contacter votre groupement de gendarmerie, ou allez voir sur le site de la [gendarmerie](#) ou alors sur le site non-officiel des [réservistes](#)

A bientôt peut-être !

Un réserviste de la gendarmerie...